

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 10 juin 2025 à 14 h 00 en la salle "Les Ruisseaux" au 2^e étage de l'Édifice de La Matanie

Présences

Mme Josée Marquis, maire de Saint-Adelme
M. Gérald Beaulieu, maire de Baie-des-Sables et préfet
M. Eddy Métivier, maire de Matane

Absences

M. Mathieu Isabel, maire des Méchins
M. Philippe Savard, maire de Sainte-Paule et préfet suppléant

Les membres présents forment le quorum. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Gérald Beaulieu, préfet et maire de Baie-des-Sables. Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, est aussi présent. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Recommandations – Demandes d'aide financière
 - 3.1. FRR volet 2 – Dons et commandites (Corporation de développement des Méchins – activité "Fête Nationale")
 - 3.2. FRR volet 2 – Dons et commandites (SADC région de Matane – événement "Le Rendez-vous RH")
 - 3.3. FRR volet 2 – Dons et commandites (Le Brasier, événements culturels participatifs – activité "Les Percussionnistes du dimanche")
 - 3.4. FRR volet 2 – Dons et commandites (Répit Loisirs Autonomie – projet "Camp de jour spécialisé")
 - 3.5. FRR volet 2 – PDC collaboration spéciale en attractivité (Espace Avenir M – "Place aux Jeunes 2025")
 - 3.6. FRR volet 2 – Retour d'une aide financière non utilisée
4. Demande d'aide financière SOGERM – Poste d'observation du saumon (passe migratoire)
5. Autorisation signature – Acte de cession de marque
6. Création d'un comité de réflexion scolaire-municipale de La Matanie
7. Préoccupations concernant les modalités de gestion et de reddition de comptes du Fonds régions et ruralité
8. COSMOSS La Matanie – Entériner l'achat d'un ensemble Cycloville / marquage et signalétique
9. Gestion des ressources humaines (GRH)
 - 9.1. Autorisation de signature – Lettre d'entente 4602-2025-01 – Modification de l'horaire régulier d'été du personnel terrain du service de l'évaluation foncière
 - 9.2. Politique de gestion des départs volontaires
 - 9.3. Entériner l'affichage et l'embauche au poste surnuméraire d'agent de prévention en sécurité incendie
 - 9.4. Embauche au poste étudiant d'agent d'information en environnement, été 2025
10. Renouvellement du contrat de conciergerie avec les Ateliers Léopold-Desrosiers pour 2025
11. Édifice de La Matanie – Proposition d'un bail de location d'espace au 3^e étage (159, rue Saint-Pierre, local 303)
12. Édifice de La Matanie – Location sous-sol (IDnum technologies)

13. Édifice de La Matanie – Autorisation paiement – Comptes de taxes municipales 2024 et 2025
 14. Remplacement de l'imprimante grand format
 15. Entente d'hébergement d'équipement de stockage de données du CRD dans les locaux de la MRC de La Matanie
 16. Contrats d'échantillonnage du Réseau-rivières et des pesticides
 17. Projet de loi 395 visant à renommer la circonscription Matane–Matapédia
 18. Marché public – Demande de financement au Fonds de soutien au développement bioalimentaire du Bas-St-Laurent, sous-volet 1.1 : promotion des produits régionaux
 19. Varia
 20. Période de questions
 21. Fermeture de la séance
-

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance est ouverte et le quorum est constaté.

RÉSOLUTION CA-2025-06-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'appel des présences, les membres du comité administratif présents forment le quorum;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de l'ordre du jour lequel est lu par le préfet, monsieur Gérald Beaulieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour proposé en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE

RECOMMANDATIONS - DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

RÉSOLUTION CA-2025-06-02

FRR VOLET 2 – DONNS ET COMMANDITES (CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES MÉCHINS – ACTIVITÉ "FÊTE NATIONALE")

CONSIDÉRANT QUE les demandes de dons et commandites sont étudiées en fonction des critères et conditions prévus à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)*, laquelle est financée par le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé au *Programme d'octroi de dons et commandites*;

- Corporation de développement des Méchins – activité "Fête Nationale" : 500 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-06-03

FRR VOLET 2 – DONS ET COMMANDITES (SADC RÉGION DE MATANE – ÉVÉNEMENT "LE RENDEZ-VOUS RH")

CONSIDÉRANT QUE les demandes de dons et commandites sont étudiées en fonction des critères et conditions prévus à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)*, laquelle est financée par le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé au *Programme d'octroi de dons et commandites*;

- SADC région de Matane – événement "Le Rendez-vous RH" : 1 000 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-06-04

FRR VOLET 2 – DONS ET COMMANDITES (LE BRASIER, ÉVÉNEMENTS CULTURELS PARTICIPATIFS – ACTIVITÉ "LES PERCUSSIONNISTES DU DIMANCHE")

CONSIDÉRANT QUE les demandes de dons et commandites sont étudiées en fonction des critères et conditions prévus à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)*, laquelle est financée par le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé au *Programme d'octroi de dons et commandites*;

- Le Brasier, événements culturels participatifs – activité "Les Percussionnistes du dimanche" : 500 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-06-05

FRR VOLET 2 – DONS ET COMMANDITES (RÉPIT LOISIRS AUTONOMIE – PROJET "CAMP DE JOUR SPÉCIALISÉ")

CONSIDÉRANT QUE les demandes de dons et commandites sont étudiées en fonction des critères et conditions prévus à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)*, laquelle est financée par le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé au *Programme d'octroi de dons et commandites*;

- Répît Loisirs Autonomie – projet "Camp de jour spécialisé" : 500 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-06-06

FRR VOLET 2 – PDC COLLABORATION SPÉCIALE EN ATTRACTIVITÉ (ESPACE AVENIR M – "PLACE AUX JEUNES 2025")

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme Espace Avenir M pour le projet "Place aux Jeunes 2025" afin de soutenir la migration et le maintien durable dans la région des jeunes diplômés âgés de 18 à 35 ans;

CONSIDÉRANT l'analyse du projet en fonction des critères et conditions prévus à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)*, laquelle est financée par le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise, à partir du FRR volet 2, une aide financière de 5 000 \$ à l'organisme Espace Avenir M pour le projet "Place aux Jeunes 2025";

QUE la présente aide financière reste conditionnelle à la signature et au respect de l'entente de développement territorial du FRR entre la ministre des Affaires municipales et la MRC de La Matanie pour la période 2025-2029;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-06-07

FRR VOLET 2 – RETOUR D'UNE AIDE FINANCIÈRE NON UTILISÉE

CONSIDÉRANT QUE le promoteur d'Épopée Gaspésienne a renoncé à une aide financière du FRR volet 2 dans le cadre d'une collaboration spéciale et a remboursé les sommes versées par la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE ces sommes ont été réattribuées à d'autres projets;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

D'annuler l'aide financière consentie par la résolution numéro 5-01-23.

ADOPTÉE

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE SOGERM – POSTE D'OBSERVATION DU SAUMON (PASSE MIGRATOIRE)

RÉSOLUTION CA-2025-06-08

AUTORISATION SIGNATURE – ACTE DE CESSIION DE MARQUE

CONSIDÉRANT QUE Fonds d'innovation et de développement économique de La Matanie (FIDEL) est titulaire de la marque « MatanieXP » incluant tous les éléments visuels, textuels et graphiques qui y sont associés;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie utilise déjà la marque « MatanieXP » dans le cadre de ses actions en attractivité territoriale;

CONSIDÉRANT QUE les deux organisations souhaitent officialiser le transfert de la propriété de la marque « MatanieXP » à la MRC, tout en permettant à FIDEL de continuer à l'utiliser à des fins compatibles avec sa mission;

CONSIDÉRANT QUE FIDEL entend céder ladite marque sans contrepartie financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

QUE monsieur Olivier Banville, directeur général et greffier-trésorier, soit et est autorisé à signer un acte de cession avec FIDEL afin que la MRC de La Matanie devienne propriétaire de la marque « MatanieXP ».

ADOPTÉE

CRÉATION D'UN COMITÉ DE RÉFLEXION SCOLAIRE-MUNICIPALE DE LA MATANIE

PRÉOCCUPATIONS CONCERNANT LES MODALITÉS DE GESTION ET DE REDDITION DE COMPTES DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

RÉSOLUTION CA-2025-06-09

COSMOSS LA MATANIE – ENTÉRINER L'ACHAT D'UN ENSEMBLE CYCLOVILLE / MARQUAGE ET SIGNALÉTIQUE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie agit à titre de fiduciaire de la démarche COSMOSS de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la directrice régionale de COSMOSS a confirmé une aide financière de 12 000 \$ pour l'achat d'un ensemble Cycloville (projet Cyclomini), marquage et signalétique inclus, de l'entreprise Halt;

CONSIDÉRANT QUE cet équipement sera facturé à la MRC de La Matanie par la ville de Matane dans le cadre de l'aménagement de son espace Circonflexe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement d'une facture d'un montant maximal de 12 000 \$, taxes incluses, de la ville de Matane pour l'achat d'un ensemble Cycloville.

ADOPTÉE

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (GRH)

RÉSOLUTION CA-2025-06-10

AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE 4602-2025-01 – MODIFICATION DE L'HORAIRE RÉGULIER D'ÉTÉ DU PERSONNEL TERRAIN DU SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT QU'un accord de principe est intervenu et a été approuvé par les instances officielles des parties relativement au renouvellement de la convention collective laquelle sera signée au cours des prochaines semaines;

CONSIDÉRANT QU'en raison du volume de dossiers à traiter, en 2025, la MRC a suggéré de réduire la semaine régulière de travail du personnel terrain du service de l'évaluation foncière à quatre jours pour toute la durée de l'horaire d'été;

CONSIDÉRANT l'intérêt du personnel terrain pour un horaire réduit du lundi au jeudi;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance d'un projet de lettre d'entente portant le numéro 4602-2025-01 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) section locale 4602;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

QUE le préfet et le directeur général soient autorisés à signer une lettre d'entente sous le numéro 4602-2025-01, avec la section locale 4602 du SCFP, afin qu'elle soit intégrée à la convention collective renouvelée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-06-11

POLITIQUE DE GESTION DES DÉPARTS VOLONTAIRES

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie souhaite définir et favoriser l'uniformité des procédures et pratiques lors du départ volontaire des personnes à l'emploi de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance du projet de *Politique de gestion des départs volontaires*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

D'adopter la *Politique de gestion des départs volontaires*.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-06-12

ENTÉRINER L’AFFICHAGE ET L’EMBAUCHE AU POSTE SURNUMÉRAIRE D’AGENT DE PRÉVENTION EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT les besoins du Service régional de sécurité incendie en matière de prévention;

CONSIDÉRANT QU’il y avait lieu de combler le second poste d'agent de prévention en sécurité incendie en l'absence indéterminée du titulaire du poste;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de l'affichage complété pour un poste surnuméraire d'agent de prévention en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'entériner l'affichage et l'embauche de madame Nadine Mongeon au poste surnuméraire d'agent de prévention en sécurité incendie et qu'elle soit rémunérée sur la base de la classe 2A, échelon 1 de la convention collective en vigueur;

QUE madame Mongeon entrera en fonction à compter du 11 juin 2025 et sera assujettie aux dispositions de la convention collective, notamment une période de probation de 845 heures de travail effectif (environ 6 mois);

QUE sa semaine régulière de travail soit de 35 heures.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-06-13

EMBAUCHE AU POSTE ÉTUDIANT D’AGENT D’INFORMATION EN ENVIRONNEMENT, ÉTÉ 2025

CONSIDÉRANT l'affichage d'un poste étudiant d'agent-e d'information en environnement pour la Campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation à une saine gestion des matières résiduelles dans la MRC de La Matanie pour l'été 2025;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération des postes étudiants est encadrée par la convention collective de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche de monsieur Malainy Zagalo Mane, étudiant universitaire, à titre d'agent d'information en environnement (poste étudiant), pour une durée d'environ 12 semaines, durant la saison estivale 2025, avec entrée en poste le 16 juin 2025, à raison d'un horaire régulier de travail de 32,5 heures par semaine (lun.-jeu. 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45, ven. 8 h 30 à 12 h).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-06-14

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE CONCIERGERIE AVEC LES ATELIERS LÉOPOLD-DESROSIERS POUR 2025

CONSIDÉRANT QUE le contrat de conciergerie avec Les Ateliers Léopold-Desrosiers s'est terminé le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE les services de conciergerie des Ateliers Léopold-Desrosiers sont très satisfaisants;

CONSIDÉRANT QUE la MRC tient à appuyer cet organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée, à la MRC, au même coût mensuel de 2 063 \$ plus les frais de fournitures ménagères;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

DE renouveler le contrat de conciergerie avec Les Ateliers Léopold-Desrosiers jusqu'au 31 décembre 2025 (7 mois), au montant estimé de 14 441 \$ plus les frais de fournitures et les taxes applicables.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-06-15

ÉDIFICE DE LA MATANIE – PROPOSITION D'UN BAIL DE LOCATION D'ESPACE AU 3^E ÉTAGE (159, RUE SAINT-PIERRE, LOCAL 303)

CONSIDÉRANT QUE le bail du bureau de circonscription au 3^e étage de l'édifice de La Matanie (159, rue Saint-Pierre, local 303, Matane) a été cédé à la Chambre des communes à la date de la dernière élection générale fédérale, soit le 28 avril 2025;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par le député de la nouvelle circonscription de Gaspésie–Les Îles-de-la-Madeleine–Listuguj pour louer ledit local;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

DE transmettre une proposition et d'autoriser la signature d'un bail avec monsieur Alexis Deschênes, député de Gaspésie–Les Îles-de-la-Madeleine–Listuguj, pour le local 303 au 3^e étage de l'édifice de La Matanie (159, rue Saint-Pierre), d'une superficie de 769 pi², selon les principaux paramètres suivants :

- Le loyer annuel 2025 est fixé à 11,01 \$/pi² et sera indexé annuellement, au 1^{er} janvier, de 2,5 %;
- La durée du bail sera établie à 54 mois (1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2029) – les clauses obligatoires de résiliation de la Chambre des communes seront inscrites au bail;
- Le bail comptera une seule option de renouvellement d'une année;
- Le coût du loyer inclura l'électricité, l'eau, le chauffage et le déneigement;
- Sous réserve des exceptions prévues à la *Loi sur la fiscalité municipale*, les taxes municipales et scolaires seront de la responsabilité et à la charge du locataire lequel recevra directement les comptes de taxes;
- Le local sera pris tel quel;
- Deux espaces de stationnement seront réservés aux clients du locataire;
- Le locataire assumera l'entretien ménager du local;
- Tous les frais liés aux systèmes téléphoniques, de sécurité, de réseautage informatique et de bureautique seront à la charge du locataire;

- Le locataire pourra apposer son affichage (raison sociale) dans le boîtier d'affichage extérieur à proximité de la porte Saint-Pierre;
- La MRC permet l'utilisation de la salle Rivière-Bonjour selon sa politique en vigueur;

D'autoriser le préfet et le directeur général à signer la convention de bail et les autres documents requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-06-16

ÉDIFICE DE LA MATANIE – LOCATION SOUS-SOL (IDNUM TECHNOLOGIES)

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise IDNUM Technologies a sollicité une offre de location pour un espace vacant au sous-sol de l'édifice de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur général à transmettre une proposition de location à IDNUM Technologies pour un local au sous-sol de l'édifice de La Matanie, d'une superficie de 600 pi², selon les principaux paramètres suivants :

- Le loyer annuel 2025 est fixé à 8,15 \$/pi² et sera indexé annuellement, au 1^{er} janvier, de 2,5 %;
- La durée du bail sera établie à 28 mois (1^{er} septembre 2025 au 31 décembre 2027);
- Le coût du loyer inclura l'électricité, l'eau, le chauffage et le déneigement;
- Sous réserve des exceptions prévues à la *Loi sur la fiscalité municipale*, les taxes municipales et scolaires seront de la responsabilité et à la charge du locataire lequel recevra directement les comptes de taxes;
- Le local sera pris tel quel;
- Deux espaces de stationnement seront réservés aux clients du locataire;
- Le locataire assumera l'entretien ménager du local;
- Tous les frais liés aux systèmes téléphoniques, de sécurité, de réseautage informatique et de bureautique seront à la charge du locataire;
- La MRC permet l'utilisation de la salle Rivière-Bonjour et d'un espace du rangement communautaire selon sa politique en vigueur;

D'autoriser, sous réserve de l'acceptation de l'offre de location, le préfet et le directeur général à signer la convention de bail et les autres documents requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-06-17

ÉDIFICE DE LA MATANIE – AUTORISATION PAIEMENT – COMPTES DE TAXES MUNICIPALES 2024 ET 2025

CONSIDÉRANT QU'un locataire de l'édifice de La Matanie reconnu organisme de bienfaisance est exempté de taxes municipales et que la valeur de la portion exemptée doit être ajoutée au compte de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le SANAM vient de recevoir sa reconnaissance à titre d'organisme de bienfaisance;

CONSIDÉRANT la réception de deux nouveaux comptes de taxes municipales, périodes du 1^{er} mai 2024 au 31 décembre 2024 et du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, aux montants respectifs de 1 775,09 \$ et 2 640,30 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

D'autoriser, à partir du surplus accumulé non affecté de l'Édifice, le paiement à la ville de Matane des comptes de taxes municipales 2024 et 2025 de l'édifice de La Matanie au montant total de 4 415,39 \$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-06-18

REMPACEMENT DE L'IMPRIMANTE GRAND FORMAT

CONSIDÉRANT QUE l'imprimante grand format, pour l'impression de plans, est actuellement hors service, qu'elle a été acquise il y a plus d'une dizaine d'années et qu'aucune entreprise de la région n'offre de service de réparation pour ce modèle de traceur;

CONSIDÉRANT QUE cette imprimante est très utilisée par l'ensemble des services de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues et la recommandation de la directrice du service de l'aménagement et de l'urbanisme de remplacer l'imprimante et d'autoriser l'achat d'une Canon IPF 355 et ses équipements, incluant les frais de livraison et d'installation, un disque dur 500 Go et un réparateur certifié en région, au prix de 8 240,00 \$, plus les taxes applicables, en utilisant le surplus budgétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

D'accepter la soumission de Centre bureautique datée du 1^{er} juin 2025 et d'autoriser l'achat d'une imprimante grand format de marque Canon IPF 355 et ses équipements au montant total de 9 473,94 \$ taxes incluses;

QUE les coûts d'acquisition et de livraison de l'imprimante grand format et de ses équipements soient assumés par le surplus accumulé de l'administration générale.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-06-19

ENTENTE D'HÉBERGEMENT D'ÉQUIPEMENT DE STOCKAGE DE DONNÉES DU CRD DANS LES LOCAUX DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE le Collectif régional de développement (CRD) du Bas-Saint-Laurent a sollicité la MRC de La Matanie pour héberger un équipement destiné au stockage de données;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est membre du CRD et est favorable à l'échange de services de cette nature sans frais;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur général à signer une entente d'utilisation d'un espace de la salle informatique avec le CRD du Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-06-20

CONTRATS D'ÉCHANTILLONNAGE DU RÉSEAU-RIVIÈRES ET DES PESTICIDES

CONSIDÉRANT la résolution numéro 81-02-22 autorisant le renouvellement de l'entente de partenariat entre la Direction de l'information sur les milieux aquatiques (DIMAQ) du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et la MRC de La Matanie concernant le suivi de la qualité de l'eau et l'échantillonnage à la station n° 7 – rivière Matane à Matane, du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est échue et doit être renouvelée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

D'autoriser monsieur Olivier Banville, directeur général et greffier-trésorier, à signer l'entente de partenariat entre la Direction de l'acquisition des données et des opérations (DADO) du ministère de l'Environnement et de Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et la MRC de La Matanie concernant le suivi de la qualité de l'eau et l'échantillonnage à la station n° 7 – rivière Matane à Matane;

QUE ladite entente débute rétroactivement en date du 5 mai 2025 et devra être terminée pour le 31 mars 2026.

ADOPTÉE

PROJET DE LOI 395 VISANT À RENOMMER LA CIRCONSCRIPTION MATANE-MATAPÉDIA

RÉSOLUTION CA-2025-06-21

MARCHÉ PUBLIC – DEMANDE DE FINANCEMENT AU FONDS DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT BIOALIMENTAIRE DU BAS-ST-LAURENT, SOUS-VOLET 1.1 : PROMOTION DES PRODUITS RÉGIONAUX

CONSIDÉRANT QUE le Fonds de soutien au développement bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent (2024-2026), par son sous-volet 1.1, peut soutenir la réalisation de projets collectifs contribuant au développement du secteur bioalimentaire par le soutien à des projets de promotion ou à des événements visant à accroître les achats de produits alimentaires régionaux;

CONSIDÉRANT QUE l'aide dudit Fonds peut atteindre 5 000 \$ par projet et couvrir jusqu'à 50 % des dépenses admissibles;

CONSIDÉRANT le Marché public de La Matanie est une initiative collective qui cadre avec la mission du Fonds;

CONSIDÉRANT l'aide financière du Fonds permettrait d'opérationnaliser le plan de communication du Marché public de La Matanie afin d'atteindre les publics cibles et répondre aux besoins des entreprises bioalimentaires utilisatrices;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

D'autoriser monsieur Olivier Banville, directeur général et greffier-trésorier, ou madame Vanessa Caron, directrice du service de développement territorial, à signer

et transmettre une demande d'aide financière au Collectif régional de développement (CRD) du Bas-Saint-Laurent dans le cadre du sous-volet 1.1 du Fonds de soutien au développement bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent (2024-2026) pour le projet de mise en œuvre du plan de communication du Marché public de La Matanie;

QUE le directeur général soit et est également autorisé à signer toute convention d'aide financière à intervenir avec le CRD dans le cadre dudit Fonds.

ADOPTÉE

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION CA-2025-06-22

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité de fermer la séance.

ADOPTÉE

(signé)

Le préfet,
Gérald Beaulieu

(signé)

Le directeur général et greffier-trésorier,
Olivier Banville, urb.

Je, soussigné, Gérald Beaulieu, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

Le préfet,
Gérald Beaulieu